

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



MINISTERE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

CABINET

DECLARATION
JOURNEE MONDIALE DE LA LUTTE
CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES
EDITION 2021

THEME : « La voix des victimes nous guide. »

30 JUILLET 2021

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Cher (e)s compatriotes,

L'Assemblée Générale des Nations Unie, par la Résolution 68/192, a institué en 2013 la Journée Mondiale de lutte contre la Traite des Êtres Humains, ou Traite des Personnes.

La Côte d'Ivoire, notre pays, à l'instar des autres nations célèbre ce 30 juillet, l'édition 2021. Cette journée offre l'opportunité de faire connaître la situation des victimes de la traite humaine et favorise par la même occasion, la prise en charge et la protection de leurs droits.

La traite des êtres humains, esclavage des temps nouveaux désigne généralement le processus par lequel des personnes sont placées ou maintenues en situation d'exploitation à des fins économiques. Cette pratique prend diverses formes, que sont l'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude ou le prélèvement d'organes dans ses cas extrêmes.

Elle est donc une violation des droits de l'Homme et une forme de conduite criminelle qui affecte des personnes dans le monde entier.

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Cher (e)s compatriotes,

Ce phénomène préoccupe la Sous-région Ouest africaine dans laquelle il prend des proportions alarmantes sous la forme de traite transfrontalière circulaire.

Cette nouvelle forme de criminalité impacte tous les États africains et malheureusement la Côte d'Ivoire n'en est pas épargnée.

La traite d'êtres humains touche majoritairement des personnes défavorisées et vivant dans des conditions difficiles. En cause, les difficultés économiques, les conflits armés, les violences criminelles ou violences sociales et les catastrophes naturelles ou sinistres. A cela s'ajoute l'avènement de la pandémie de la COVID-19 qui a eu des effets dévastateurs sur la sécurité et la santé des ménages, accentuant ainsi la vulnérabilité des personnes défavorisées. Celles-ci, à la recherche d'une vie plus agréable ailleurs, se laissent souvent attirer par des criminels qui profitent de leur situation pour les soumettre à diverses formes d'exploitation et d'esclavage.

Chers compatriotes,

Face à ce fléau, la **Convention des Nations unies**

Contre la Criminalité transnationale organisée dite Convention de Palerme, signée en décembre 2000 à Palerme et ratifiée par la Côte d'Ivoire en 2012, avec ses protocoles additionnels visent à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes.

Sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA notre pays pour sa part, qui s'est engagé, à freiner ce phénomène, s'est doté d'un arsenal juridique et institutionnel notamment :

- **La loi n°2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants et création du Comité Interministériel (CIM) ;**
- **La création par décret n°2011-366 du 03 nov. 2011, d'un Comité National de Surveillance (CNS), comme instruments de réponse holistique à la traite et aux pires formes de travail des enfants ;**
- **L'adoption de la loi N°2016-1111, du 8 décembre 2016, portant lutte contre la traite des personnes et création du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;**
- **La prise du décret N°2017-227 du 13 Avril 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes, présidé par Monsieur le Premier ministre ;**
- **L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, assortie d'un plan d'action quinquennal (2016-2020).**

Très bientôt, une stratégie sera élaborée pour affiner la lutte sur la période 2021-2025

Pour rappel, l'année 2019-2020 a été marquée par l'exécution à mi-parcours du plan d'actions 2016-2020, à travers la réalisation d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités des populations et des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des personnes.

Nos acquis sont certes importants, mais nécessitent un renforcement des capacités opérationnelles et techniques des

agents de première ligne impliqués aussi bien dans la protection des victimes de la traite des personnes que dans la répression et les poursuites judiciaires des auteurs des faits criminels.

Ainsi, à l'initiative du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, avec le concours technique et financier de nos partenaires, le bilan de cette lutte de 2019 à ce jour, se présente comme suit :

- **1382 victimes de traite des personnes dont 636 mineurs et 746 adultes enregistrées, parmi lesquelles on compte 273 victimes ivoiriennes et 1109 victimes étrangères ;**

- **419 plaintes enregistrées, 115 individus poursuivis, 88 condamnés pour traite et 3 pour trafic illicite de migrants.**

- **Dans le cadre de la protection des victimes de traite, nous avons pu effectuer la prise en charge holistique de 166 victimes et procéder en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour la Migration (OIM) au rapatriement de 45 victimes vers leur pays d'origine.**

Toutes ces avancées significatives qui mettent la Côte d'Ivoire en conformité avec les standards internationaux, reflètent

l'engagement du Gouvernement ivoirien à tout mettre en œuvre pour faire échec aux trafiquants d'êtres humains, à favoriser la protection et la prise en charge des victimes mais également à dresser un rempart solide pour faire barrière à la traite des êtres humains.

Je voudrais, à cet effet, rendre un hommage appuyé au Chef de l'Etat et à la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, pour leur engagement constant dans la lutte contre ce fléau dont la grande majorité des victimes sont principalement des jeunes filles et des enfants.

Chers compatriotes,

La célébration de l'édition 2021 de la Journée Mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains est placée sous le thème : « **La voix des victimes nous guide** ».

Ce thème est une interpellation à l'ensemble des acteurs de lutte contre la traite des personnes, mais aussi et surtout un appel à l'esprit citoyen de chacune et de chacun quant à la nécessité de comprendre la situation des victimes de la traite des êtres humains qui sont souvent victimisées à nouveau lorsqu'elles demandent de l'aide.

Il nous invite à œuvrer pour la mise en place d'une approche davantage centrée sur les suggestions des victimes, ce qui concourra à rendre plus aisées leur protection et leur prise en charge.

La finalisation du document de mécanisme de référencement de prise en charge des victimes de traite des personnes marque la volonté du gouvernement Ivoirien de mieux protéger les victimes de traites des personnes.

Prenons ensemble la parole pour faire entendre la voix des victimes de traite, dont les droits sont bafoués et les rêves brisés. Cela, dans une synergie d'action, car c'est ensemble que nous sommes plus forts.

Que Dieu bénisse notre beau pays

Je vous remercie !!!

Myss Belmonde DOGO